

FRANCE.	STRANIER.
Un mois... 6 fr.	Un mois... 7 fr.
Trois mois... 12	Trois mois... 18
Six mois... 24	Six mois... 36
Un an... 48	Un an... 54

Moié en sus pour recevoir le SUPPLÉMENT JOURNALIER.

Toutes les communications et observations relatives à la rédaction politique doivent être adressées à M. ÉMILE DE GIRARDIN.

Les ateliers étant fermés le 1^{er} janvier, la PRESSE ne paraîtra pas demain dimanche.

Paris, 31 décembre.

Le *Journal des Débats* d'hier persiste à voir une intrigue et un *quet-à-pens* dans le concert des soixante voix qui ont porté M. de Lamartine à la présidence de la chambre. Il en fait honneur au génie de M. Thiers. Nous persistons, nous, à y voir un symptôme de tendances plus heureuses et plus puissantes que le génie de l'opposition et que les misérables machinations d'une intrigue. C'est pour cela que nous l'avons signalé les premiers dans cette feuille, et que nous avons vivement conseillé à nos amis de nous aider à le réaliser par un fait. Nous ne cachons pas notre politique sous des réticences; nous parlons haut parce que nous croyons penser juste. Voici notre pensée tout entière :

Cette législature touche à sa fin.

Elle a été marquée par deux grands faits : la coalition et l'affaire d'Orient; la coalition a produit la confusion dans le parlement, a déplacé tous les hommes éminents, a interverti tous les rôles, a désorganisé à la fois la majorité et l'opposition. Nous ne le disons pas pour récriminer, mais pour raconter. L'opposition le raconte elle-même ainsi. L'affaire d'Orient a produit pour le dehors ce que la coalition a produit pour le dedans; elle a agité l'Europe et, il faut le dire, elle a, jusqu'à un certain point, amoindri le rôle de la France. Elle est close. Comme nous le disions hier, ces deux grands actes de la politique de la France sont à peu près liquidés aujourd'hui; nous nous trouvons où nous en étions il y a cinq ans, moins les hommes usés et le temps perdu.

Le sentiment du pays sur tout cela est évident. Il est contristé et fatigué; il veut que les ressentiments s'éteignent, et que les récriminations se taisent; il veut qu'on le gouverne, et non plus qu'on le déchire; il amnistie le passé en faveur de l'avenir, il cherche des hommes capables de cette haute mission, il les acceptera pourvu qu'il en trouve à la hauteur de ses nécessités et de ses pensées. On dirait qu'il sent en lui-même l'instinct précurseur d'une recomposition de toute ses forces politiques, récomposition qui doit être nécessairement précédée par un désarmement de tous les partis. Nous pensons de même. Oui, il est temps que les hommes se rangent par analogie d'idées et de patriotisme, et non plus par antipathie d'antécédents.

La chambre des députés a dans tout cela un rôle immense. Nous ne voulons pas la flatter, mais sa force est dominante : tous les pouvoirs sont tombés tour à tour en France depuis cinquante ans. Aucun n'a suffi à se défendre. Elle seule, elle est restée debout au milieu de tant de renversements, parce qu'elle seule elle était la forme sous laquelle la nation survivante et impérissable reproduisait sa pensée, sa volonté et sa vie. Les autres étaient la constitution, elle était le peuple. Il faut qu'elle le sache bien, non pas pour en abuser, mais pour défendre ce peuple tantôt contre le despotisme, tantôt contre le découragement, tantôt contre lui-même; il faut qu'elle se serre au pays, qu'elle y adhère, qu'elle s'y repopularise, sans quoi les factions prendront sa place, et elle ne la retrouvera plus.

Et bien ! il est triste de le dire, mais la chambre des députés court ce danger; elle n'est pas populaire dans le bon sens du mot; elle n'est pas populaire devant la raison du pays; elle a perdu quelque chose de sa dignité morale, de son crédit, de son autorité, sur la partie de la nation qui pense, qui juge et qui souffre. Si cette désaffection du pays pour la chambre des députés durait et s'accroissait, il y aurait un danger, non pas seulement pour la chambre, mais pour le pays, pour le trône, pour la liberté même. C'est de cela que nous sommes préoccupés depuis quelque

LA PRESSE

Bureaux : rue Saint-Georges, 16, à Paris.

Les abonnements datent des 1^{er} et 15 de chaque mois.

12 francs partout.

INSCRIPTION N° 20493

Les annonces agréées sont celles à

raison de 1 fr. 50c. la petite ligne, et

3 fr. la ligne de réclame.

Les lettres et paquets non affranchis

sont RIGUROUSEMENT REJETÉS.

Toutes les communications relatives à la rédaction du feuilleton et à l'administration du journal doivent être adressées à M. DUJARDIN.

temps beaucoup plus que du triomphe passager de quelque coté ou parlementaire sur une autre.

Quel remède ? un seul. M. de Lamartine a dit un jour à la tribune, en répondant à M. Thiers, un mot qu'on a souvent cité depuis. « Ce n'est pas aux ministres de se faire des majorités, c'est aux majorités de se faire des ministres. » Or, comment les majorités peuvent-elles se faire des ministres ? Evidemment c'est en se plaçant au-dessus des ministres et non pas au-dessous. C'est en se montrant indépendant des ministres dans les occasions décisives et non pas asservi et complaisant à toutes les directions des ministres. C'est en se groupant autour de certains principes, et non pas autour de certains ministres. C'est en faisant acte de volonté propre et d'impulsion spontanée en dehors des volontés, des caprices, des intérêts purement ministériels. Vouloir, c'est être pour une majorité. Abdiquer sa volonté, c'est abdiquer sa vie. Une majorité indépendante survit à vingt ministères; une majorité disciplinée, comme dit le *Journal des Débats*, pérît à chaque chute de cabinet. Elle se recompose derrière une autre, dites-vous ? Oui, mais comme le pays la voit se recomposer fies même noms d'hommes derrière des cabinets opposés, qu'arrive-t-il ? c'est que cette majorité se déconsidère par sa discipline même que l'on confond avec une banale servilité, et qu'il arrive un jour où l'on se dit de toutes parts : La chambre appartient au ministère, la chambre appartient au pouvoir, la chambre ne s'appartient plus à elle-même, la chambre n'est plus le pays. Prenons garde à ce jour.

Voilà toute l'intrigue qui nous a fait essayer trois fois de propager cette pensée de majorité indépendante dans le sein de la chambre des députés. Il fallait caractériser cette pensée par un nom d'homme. Nous avons cette fois désigné celui de M. de Lamartine. Il représentait exactement ce que nous voulions exprimer. Attachement au gouvernement et indépendance des ministères; une pensée analogue a surgi en même temps dans les rangs de l'opposition; devions-nous répudier la nôtre parce qu'elle se rencontrait avec celle de l'opposition ? On nous connaît bien peu. Nous prenons la vérité partout, et la force où nous pouvons, sans lui demander d'où elle vient ?

Oui, il y avait autre chose qu'une machination entre l'opposition et nous. On le verra plus tard. Il y avait, il y a une grande pensée commune. Elle est assez honnête et assez nationale pour que nous puissions l'avouer des deux côtés du pays sans nous être concertés. Cette pensée, c'est le *ralliement* des grandes forces parlementaires éparpillées, dispersées par l'effet des longues divisions du parlement. C'est la création d'une majorité large, forte, indépendante, embrassant tout ce qui veut la monarchie, tout ce qui comprend la liberté; c'est la substitution du principe de concours et de sympathie au principe d'antagonisme et d'antipathie dans la chambre, c'est la possibilité d'un pouvoir gouvernemental durable, personnifié dans un ministère où toutes les hautes intelligences du parlement trouvent leur sphère et leur action dans le sein du principe conservateur. Cette session a deux œuvres : effacer et préparer; effacer les haines, préparer le concours. Voilà tout le mystère, voilà toute l'intrigue ! Le *Journal des Débats* nous comprend-il ? Cette pensée est plus haute qu'un nom d'homme !

Les journaux anglais s'occupent tous aujourd'hui du discours prononcé par le roi, à l'ouverture de la session en France, et du message du président des Etats-Unis.

Sur le premier document, ils disent peu de chose, et leur langage est convenable. Le message paraît les préoccuper d'une manière plus particulière ; le passage qui est relatif au *droit de visite*, quelque modéré qu'il soit, leur semble de mauvais augure. L'Angleterre sait en effet que jamais les Etats-Unis n'ont voulu

reconnaitre ce droit, et qu'une profonde indignation éclaterait contre le président qui signerait ce que le pays regarde comme l'humiliation du pavillon américain.

On a parlé ces jours derniers d'un différend survenu entre M. de Salvandy, notre ambassadeur à Madrid, et le gouvernement espagnol, sur un point d'étiquette diplomatique.

Nous ne croyons point devoir encore nous occuper de cette question qui, nous l'espérons, n'aura pas les conséquences que plusieurs journaux se sont déjà empressés d'en induire. Mais, afin de tenir nos lecteurs au courant des faits, nous devons leur faire connaître aujourd'hui un incident qui tendrait à prouver que les difficultés sont encore loin d'être levées. M. de Salvandy est parti de Madrid pour Tolède, où il attend de nouvelles instructions de notre cabinet.

Le *Moniteur parisien* publie ce soir deux pièces diplomatiques qui nous révèlent un fait assez curieux : c'est que le changement de ministère qui vient de s'accomplir à Constantinople est peu favorable à la politique anglaise. L'homme que le sultan a appelé au vizirat, Izet-Mehemet-Pacha, est même personnellement désagréable à Londres. La preuve en est dans les réclamations adressées l'année dernière par lord Ponsonby à la Porte contre la nomination d'Izzet-Mehemet-Pacha au gouvernement de Syrie. Ces réclamations ont bien été écoutées; en ce sens que le gouvernement de Syrie a été retiré à Izet-Mehemet-Pacha; mais celui-ci n'a rien perdu au change, puisque d'un poste secondaire il se trouve élevé au poste le plus éminent de l'empire, et que l'Angleterre va être obligée de traiter directement avec lui.

Ce revirement dans la politique ottomane est important à signaler. Il doit avoir une signification, et du moment qu'il paraît contrarier les vues de la politique anglaise, il est assez naturel de penser qu'il peut être favorable à celles de la France.

La nouvelle de l'accession prochaine de l'Autriche à l'union commerciale allemande a excité dans plusieurs cantons de la Suisse le désir de suivre cet exemple. Voici ce que disent à ce sujet les journaux suisses :

« Nous sommes instruits que l'Autriche fait des démarches dans le but de s'associer au système des douanes allemandes. Si ce projet se réalise, la Suisse sera entourée de deux côtés par l'union des douanes. C'est là un fait qui doit réagir nécessairement sur l'avenir du commerce de la Suisse. Antérieurement déjà on avait considéré un pareil rapprochement comme un motif puissant pour faire cesser l'aversion qu'éprouvait la Suisse à s'associer à son tour à l'union des douanes, parce que cela deviendrait alors pour elle une nécessité impérieuse. »

Il est à remarquer que les journaux suisses de toute couleur politique concilient l'accession de leur pays au système des douanes allemandes. Le *Narrateur de Saint-Gall* explique ainsi la cause de cette unanimité d'opinion :

« Il n'y a plus aujourd'hui d'autre ressource pour la Suisse que de former soit un système de douanes contre tous les autres pays, soit de s'associer au système des douanes allemandes. »

LES CHEMINS DE FER D'ALLEMAGNE (1).

(VII-Fin).

Berlin est, de toutes les grandes villes de l'Europe, celle qui est posée dans la plus singulière situation. Faire sortir une cité monumentale du milieu des marais, comme l'a entrepris et heureusement exécuté le czar Pierre I^{er}, est, sans contredit, un prodige de

(1) Voir la Presse des 21, 28, 30 novembre, 6, 14, 19 et 30 décembre.

FEUILLETON DE LA PRESSE.

MÉMOIRES

DEUX JEUNES MARIÉES (1).

DEUXIÈME PARTIE.

XXXVIII.

De la vicomtesse de l'Estorade à la baronne de Macumer.

Septembre.

Ma chère, il y a pour toi à Chantepieus une assez longue réponse à la lettre que tu m'as écrite de Marseille. Ce voyage est si loin de diminuer les craintes que je t'y exprimais, que je te prie d'écrire en Nivernais pour qu'on t'envoie ma lettre.

Le ministère a résolu, dit-on, de dissoudre la chambre. Si c'est un malheur pour la couronne qui devait employer la dernière session de cette législature dévouée à faire rendre les lois nécessaires à la consolidation du pouvoir, c'en est un pour nous aussi; car Louis n'aura quarante ans qu'en 1838. Heureusement mon père, qui consent à se faire nommer député, donnera sa démission en temps utile.

Ton frère a fait ses premiers pas sans sa marraine, il est d'ailleurs admirable et commence à me faire de ces petits gestes gracieux qui me disent que ce n'est plus seulement une vie brutale, mais une ame : ses sourires sont pleins de pensées. Je suis si favorisée dans mon métier de nourrice que je sévère à notre Armand en décembre. Un an de lait suffit; les enfants qui en prennent trop deviennent des sots. Je suis pour les dictos populaires. Tu dois avoir un succès fou en Italie, ma belle blonde. Mille tendresses.

XXXIX.

De la baronne de Macumer à la vicomtesse de l'Estorade.

Rome, décembre.

J'ai ton infâme lettre que, sur ma demande, mon régisseur m'a envoyée de Chantepieus ici. Oh ! Renée... Mais je t'épargne tout ce que mon indignation pourrait me suggérer, je vais seulement te raconter les effets produits par ta lettre.

Au retour d'une fête charmante que nous a donnée l'ambassadeur, et où j'ai brillé de tout mon éclat, d'où Macumer est revenu dans un énivrement

de moi que je ne saurais peindre, je lui ai lu ton horrible réponse, et je la lui ai lue en pleurant, au risque de lui paraître laide. Mon cher Abencerrage est tombé à mes pieds, en te traitant de radoteuse ; il m'a emmenée au balcon du palais où nous sommes, et d'où nous voyons une partie de Rome ; là, son langage a été digne de la scène qui s'offrait à nos yeux, car il faisait un superbe clair de lune. Comme nous savons déjà l'italien, ses sentiments, exprimés dans cette langue si molle et si favorable à la passion, m'ont paru sublimes. Il m'a dit que, quand même tu serais prophète, il aimeraient encore mieux être aimé comme je l'aime et mourir.

Ces protestations, faites à demi-voix, ont été troublées en ce moment par les cris de quelque chauve-souris qu'un chat-huant avait surprise. Ce cri de mort n'a fait une si cruelle impression, que je suis tombée presque évanouie. Mais, rassure-toi ! Quoique cet horoscope ait retenti dans mon ame, aujourd'hui je vais bien. Ce matin, j'ai dit à Felipe en prenant ses mains dans les miennes : — Mon ami, je suis une enfant et Renée pourrait avoir raison. Si dans mes façons, dans les moindres choses de ma vie et de mon ame il y avait quoi que ce soit de contraire à ce que tu voulais ou espérais de moi, dis-le ? fais-le moi connaître ? j'aurai du plaisir à t'écouter et à ne me conduire que par la lueur de tes yeux ! Renée m'effraie, elle m'aime tant !

Macumer n'a pas eu de voix pour me répondre, il fondait en larmes.

Maintenant je te remercie, ma Renée : je ne savais pas combien je suis aimée de lui.

Nous trouvons, à Venise, le duc et la duchesse de Soria. Si tu m'écris, écris-moi maintenant à Paris, car nous quitterons Rome dans trois jours. La fête de l'ambassadeur était un adieu.

P.-S. Chère imbécile, ta lettre montre bien que tu ne connais l'amour qu'en idée. Sache donc que c'est un principe dont tous les effets sont si dissemblables qu'aucune théorie ne saurait les embrasser ni les régenter.

XL.

De la vicomtesse de l'Estorade à la baronne de Macumer.

Janvier 1827.

Mon père est nommé, mon beau-père est mort, et je suis encore sur le point d'accoucher ; tels sont les événements marquants de la fin de cette année. Je te les dis sur-le-champ, pour que l'impression que te fera mon cachet noir, se dissipe aussi-tôt.

Ma mignonne, ta lettre de Rome m'a fait frémir. Vous êtes deux enfants ! Vous me prenez pour une radoteuse, je me tairai. Mais laisse-moi te dire qu'en étudiant nos deux destinées, j'en tire un cruel principe : voulez-vous être aimée ? n'aimez pas.

Louis, ma chère, a obtenu la croix de la Légion-d'Honneur quand il a été nommé membre du conseil-général; or, comme voici bientôt trois ans

qu'il est du conseil, et que mon père, que tu verras sans doute à Paris pendant la session, a demandé pour son gendre le grade d'officier, fais-moi le plaisir d'aller voir le mamamouchi quelconque que cette nomination regarde, et de veiller à cette petite chose. Surtout ne te mêle pas des affaires de mon très honnête père, le comte de Maucombe, qui veut obtenir le titre de marquis, réserve les protections pour moi. Quand Louis sera député, c'est à dire l'hiver prochain, nous viendrons à Paris, et nous y rentrerons alors le ciel et la terre pour le placer à quelque direction générale, afin que nous puissions économiser tous nos revenus en vivant des appointemens d'une place. Mon père siège entre le centre et la droite, il ne demande qu'un titre, notre famille était déjà célèbre sous le roi René, le roi Charles X ne refusera pas un Maucombe; mais j'ai peur qu'il ne prenne à mon père fantaisie de postuler quelque faveur pour mon frère cadet, et en lui tenant la dragée du marquisat un peu haut, il ne pourra penser qu'à lui-même.

15 janvier.

Ah ! Louise, je sors de l'Enfer ! Si j'ai le courage de te parler de mes souffrances, c'est que tu me sembles un autre moi-même. Encore ne sais-je pas si je laisserai jamais ma pensée revenir sur ces cinq fatales journées ! Le seul mot de convulsion me cause un frisson dans l'âme même. Ce n'est pas cinq jours qui viennent de se passer, mais cinq siècles de douleurs. Tant qu'une mère n'a pas souffert ce martyre, elle ignorera ce que veut dire le mot souffrance ! Je t'ai trouvée heureuse de ne pas avoir d'enfants, ainsi, juge de ma déraison.

La veille du jour terrible, le temps, qui avait été lourd et presque chaud, me parut avoir incommodé mon petit Armand. Lui, si doux et si caressant, il était grimaud, il criait à propos de tout, il voulait jouer et brisait ses joujoux. Peut-être toutes les maladies s'annoncent-elles chez les enfants par des changemens d'humeur. Attentive à cette sing

la volonté d'un despote; mais placer volontairement sa capitale au centre même d'un vaste désert de sable, c'est là un de ces traits d'audace et d'originalité qui appartiennent au grand Frédéric seul. Postdam, le délicieux Postdam, au sein duquel des flots incessants de population vont chaque jour chercher, par la voie du chemin de fer, ces douces exilées que procure la contemplation de la belle nature, ressemble bien plus à nos paysages désolés de la Champagne et de la Sologne, qu'aux riantes vallées de Ville-d'Avray et de Montmorency.

Malgré les inconvénients de cette situation, Berlin grandit chaque jour avec une rapidité sans égale, et ses industriels habitans conquièrent sur le sable le sol qui les environne; si bien que l'on peut déjà prévoir le moment où cette vaste et triste plaine sera entièrement acquise à la culture. Mais cette perspective très consolante pour l'avenir, n'empêche pas qu'aujourd'hui il ne faille apporter de loin les objets de première nécessité, et de ce point de vue, on peut dire qu'aucune ville plus que Berlin ne tirera un grand profit de l'exécution des chemins de fer.

Berlin est aujourd'hui le centre d'un réseau général de chemins de fer qui reliera bientôt toutes les provinces de la Prusse et qui lui assure, avec les grandes capitales des autres états des communications promptes et faciles. Par le chemin de fer de Berlin à Cöthen et les prolongements qui en dépendent, la Prusse se rattache aux royaumes et duchés de la Saxe, à la Hesse, à la Bavière, d'un côté, au Brunswick, à la Westphalie et aux provinces du Rhin de l'autre; par le chemin de fer de Berlin à Stettin, elle procure à Berlin tous les avantages d'un port de mer sur la Baltique, et réunit l'Oder à l'Elbe; par le chemin de fer de Berlin à Francfort sur l'Oder elle s'avance vers ses possessions éloignées de l'est, se prépare une liaison avec Vienne, s'ouvre la route de la mer Noire et de la Méditerranée.

Un port sur la mer du Nord, voilà ce qu'il faudrait à la Prusse et à l'association douanière dont elle est à la fois l'âme et le cerveau, pour donner à cet ensemble de communication un maximum d'utilité. En tête des villes austérites se place Hambourg qui les éclipse toutes par ses immenses richesses, la beauté et l'étendue de ses bassins, l'intelligence commerciale traditionnelle de ses habitans. Hambourg est donc, depuis bien des années, l'objet constant des convoitises de l'association.

La Prusse avait d'abord espéré s'assurer cette ville au moyen d'un traité de commerce; mais elle s'est bientôt aperçue qu'elle faisait un métier d'écolier. Elle assurait à Hambourg tous les avantages qu'il peut tirer de l'association sans lui en imposer les prescriptions vexatoires et fiscales. Elle a donc pris une autre marche et demandé à la puissance attractive de la vapeur ce que l'habileté diplomatique et la persuasion n'avaient pu obtenir. Un chemin de fer était projeté entre Hambourg et Berlin par la rive droite de l'Elbe. La Prusse s'est offerte comme médiateuse entre les quatre états qu'il s'agissait de traverser, et par sa persévérente intervention, elle est parvenue à vaincre le mauvais vouloir que les ducs de Mecklenbourg et de Lauenbourg opposaient à cette entreprise. Le chemin de fer va donc être construit. Sitôt qu'il sera terminé, les douaniers prussiens, postés sur la frontière, recevront l'ordre de redoubler de sévérité. On compte ainsi faire ressortir avec tant de force aux yeux des Hambourgeois les inconvénients des barrières maintenues entre les deux pays, que mille voix s'élèveront en chœur pour en réclamer la suppression.

Mais la grande entreprise nationale qui préoccupe par-dessus tout les hommes politiques de la Prusse est le chemin de fer direct de Berlin au Rhin. On s'inquiète de la position excentrique des provinces rhénanes, de leur éloignement de la mère patrie, de leur proximité des pays libres; on s'affraie de penser que dans une guerre avec la France, au moment même où la partie valide de la landwehr serait portée à l'ouest, une escadre venant débarquer des troupes à l'embouchure de l'Oder pourrait brûler Berlin avant même qu'il fût possible de lui porter aucun secours. On veut donc reformer l'œuvre de la nature, rapprocher le Rhin du Havel, et c'est sous l'influence de cette pensée que le dernier roi laissait par testament une somme de 3,800,000 fr., à la compagnie qui se chargeait d'opérer cette merveille par un chemin de fer.

Ce qui inquiétait le feu roi, excite à plus forte raison la sollicitude du nouveau monarque depuis que M. Thiers a jeté à la face des populations germaniques ses impolitiques provocations.

La Prusse est donc décidée à faire tous les sacrifices nécessaires pour obtenir la prompte exécution du chemin du Rhin. Elle voul-

drait même toucher ce fleuve en deux points, une première fois au centre même des provinces rhénanes, une seconde fois à proximité de la France, à Francfort-sur-Main déjà relié à Mayence par le rail-way du Taunus.

Sur la route de Cologne, peu de choses restent encore à faire pour assurer l'exécution d'un chemin de fer continu. La section de Berlin à Magdebourg est depuis longtemps achevée. Le chemin de fer de Magdebourg à Brunsweig, construit moitié par une compagnie prussienne, moitié par l'état de Brunsweig et aux frais du trésor, est en voie d'exécution depuis l'automne dernier. Le roi de Hanovre vient de présenter à ses chambres un projet général de communications rapides qui place en première ligne la route de Brunsweig à Minden par Hanovre; le consentement des états n'est pas douteux cette année. Enfin, la dernière section, celle de Minden à Cologne, abandonnée par la compagnie qui l'avait d'abord entreprise, va être commencée au printemps prochain avec l'appui du gouvernement prussien. M. Hansemann, directeur du chemin de fer de Cologne, homme d'une habileté éprouvée a reçu à cet égard une mission toute spéciale. On procède aux études avec une résolution césarienne. Trente ingénieurs à la solde de l'état sont échelonnés sur la ligne et doivent terminer leur travail avant la fin de janvier. Les communes traversées abandonnent gratuitement le terrain nécessaire à la voie et à l'emplacement des stations, en faisant un détour par Dusseldorf, Duisburg et Lippstadt, on évite les montagnes si élevées du Haar, et l'on obtient un magnifique tracé à pentes douces, presque sans courbe, et qui peut être mis à exécution en moins de trois années. Suyant toute probabilité, la route continue de Berlin à Cologne, et par suite de Berlin à Valenciennes et à Lille, sera entièrement complétée en 1844.

Le chemin de fer de Berlin à Francfort et à Cassel sera plus long et plus coûteux à construire; il traverse des terrains tourmentés sur une longueur considérable. Cependant, comme il est vivement désiré par la Prusse, et que les petits duchés de la Saxe, de la Hesse-Electorale et de la Hesse-Darmstadt y tiennent essentiellement, on ne doit pas mettre en doute son exécution prochaine. Au point où en étaient ces jours derniers les négociations ouvertes à Berlin, il semblait arrêté que chaque état exécuterait à ses frais ou sous sa garantie les parties situées sur son territoire. Les études définitives n'étant pas encore tout à fait terminées, il n'y a pas péril en la demeure. Il suffira que la convention des états soit signée avant la fin de l'hiver, de manière à ce que l'on puisse se mettre à l'œuvre dès les premiers jours de la belle saison.

La ne se bornent pas les projets de la Prusse; après s'être mise en garde contre l'esprit envahissant de la France, elle compte bien aussi se prémunir contre les germes d'insubordination qui se sont fait jour à plusieurs reprises dans ses provinces nouvelles de l'est, et aussi contre une voisine qu'elle redoute: la Russie. En même temps que la compagnie du chemin de fer de Francfort à Breslau se constitue, on parle d'un autre prolongement partant de Francfort-sur-Oder et aboutissant à Dantzig et Königsberg par Posen, tout comme en Autriche du chemin de fer de Vienne à Lemberg par Brody. Mais ce sont là des projets aussi vagues que gigantesques, à la réalisation desquels on ne peut assigner aucune date, et qui appartiennent essentiellement à l'avenir.

Enfin, dans les petits états qui avoisinent le Rhin, une grande ligne de chemin de fer menée de Francfort-sur-Main à Bâle est en ce moment en construction, et doit se relier au chemin de fer acheté du Taunus, au chemin de fer projeté de Cassel à Francfort-sur-Main, et aux chemins de fer que le roi de Wurtemberg a récemment soumis à la sanction des pouvoirs législatifs.

L'ensemble des chemins de fer de la Prusse du Hanovre, du Wurtemberg et duchés de Saxe, de Hesse et de Bade, forme un total de 3,326,601 kilomètres ainsi répartis :

Chemins achevés	459,614
En construction	914,388
Projets	1,952,599

3,326,601 (1).

En jetant un regard d'ensemble sur les données statistiques qui précédent, on reconnaît que le réseau des chemins de fer de l'Allemagne, considéré du point de vue commercial et politique, satisfait pleinement les intérêts si variés des populations qu'il dessert. Il réunit entre eux les cinq grands bassins qui se partagent

(1) Nous donnerons le tableau de ces chemins dans le prochain numéro.

la région centrale, le Danube, le Rhin, l'Elbe, l'Oder et la Vistule; il traverse les nombreuses capitales qui pullulent dans ce pays; il rétablit au profit de l'Allemagne l'ancienne route continentale des Indes; il ouvre aux produits du sol et des manufactures un écoulement facile vers la Méditerranée par Trieste et Venise, vers la mer Noire par Pest et le Danube, vers la mer Baltique par Danzig et Stettin, vers la mer du Nord par Hambourg, Amsterdam, Anvers et Ostende.

Envisagé du point de vue stratégique, il forme quatre lignes défensives, c'est à dire parallèles au Rhin et à la Vistule, savoir :

La ligne de Raab à Stettin par Vienne, Ostrau, Oppeln, Breslau et Berlin; — celle de Grunen à Hambourg par Lintz, Prague, Dresde et Berlin; — celle de Lindau à Magdebourg par Munich, Augsbourg, Nurenberg et Leipzig; — celle de Dusseldorf à Bâle et plus tard à Milan, par Cologne, Mayence, Rastadt et Freiburg.

Et quatre lignes offensives, c'est à dire perpendiculaires au Rhin et à la Vistule, savoir :

Les lignes de Königsberg à Cologne, par Berlin, Magdebourg et Hanovre; — de Breslau à Mayence, par Leipzig, Weimar et Gotha; — d'Ostrau à Heidelberg, par Vienne, Budweis, Lintz, Salzburg, Augsbourg et Stuttgart; — de Raab à Milan, par Vienne, Gratz et Vérone.

Les chemins de fer de l'Allemagne sont construits avec une rigoureuse simplicité, qui n'exclut pas une certaine élégance. Celui de Leipzig à Dresde excepté, ils sont tous à simple voie, avec garde d'évitement aux stations. Toutefois, les achats de terrain et les travaux d'art ont été sagement préparés pour deux voies dans la plupart des cas. Les 19 lignes aujourd'hui en exploitation ont une longueur de 1,318 kilomètres, ont coûté 148,200,000 fr., et sont desservies par 208 locomotives; c'est, en moyenne, une dépense de 114,000 fr. par kilomètre, et 1 machine et demie par myriamètre. Ces proportions sont beaucoup moins moindres que celles qui prévalent en Angleterre et en France, où l'on a construit peu de chemins de fer coûtant moins d'un million par lieue, et où l'on calcule le matériel d'après des bases évidemment exagérées.

Cette modération dans la dépense est d'autant plus remarquable, que les terrains à traverser étaient très accidentés, que le prix des rails et celui des moteurs dépassaient toutes les bornes raisonnables, que les salaires des terrassiers, des maçons et des poseurs se maintiennent depuis trois années à un taux fort élevé. Un bon terrassier gagne, en Prusse, de 1 fr. 25 c. à 2 fr. 25 c. par jour; un maçon gagne 3 fr. Pour l'exploitation, les chemins de fer de l'Allemagne ont été jusqu'ici dans des conditions relativement bien moins bonnes encore. Obligés de faire venir à grands frais leur coke et leurs ouvriers mécaniciens d'Angleterre, ils n'ont pu se former un personnel expérimenté qu'aux prix des plus grands sacrifices; mais leur situation s'améliore de jour en jour. Déjà six établissements ont commencé à livrer au commerce de bonnes locomotives dans le cours de l'année dernière; un appareil nouvellement perfectionné permet aux chemins de fer du Midi de remplacer avantageusement le coke par le bois, dans le chauffage des remorqueurs; sur le chemin de fer d'Augsbourg à Munich, cette amélioration procure seule une économie de 115 francs par jour; enfin, plusieurs perfectionnements dus à des mécaniciens allemands, facilitent de plus en plus le service des machines et des ateliers. L'Allemagne a donc triomphé des plus grands obstacles qui devaient retarder sa marche; et cependant, dans les quatre années qu'a duré cette lutte, elle a parachevé 1,100 kilomètres de chemins de fer.

De 1836 à 1840 la France a seulement mis 414 kilomètres de chemins de fer en exploitation.

Ces chiffres n'ont pas besoin de commentaires.

EDMOND TRISSEUR.

Chambre des Députés.

Séance du 31 décembre. — Présidence de M. SAPEY, doyen d'âge.

A deux heures et demie, le procès-verbal est adopté. Les bancs sont presque entièrement dégarnis.

M. SAPEY, doyen d'âge, se lève et prononce le discours suivant : Messieurs, je dois à un privilège dont on se montre peu jaloux, l'honneur d'avoir présidé vos premiers travaux.

J'éprouve un sentiment bien douloureux en me rappelant que ce fauteuil était occupé l'année dernière par un collègue dont nous avons tous déploré la perte. (Adhésion générale.)

M. de Nogaret, connu par la loyauté de son caractère, n'a pas cessé pendant

Louis disparut, et mon pauvre Armand dit encore : — Maman! maman! en se cramponnant à moi. Ce fut le dernier moment où il sut qu'il avait une mère. Les jolis vêtements de son front se sont injectés, et la convulsion a commencé. Une heure avant l'arrivée des médecins, je tenais cet enfant si vivace, si blanc et si rose, cette fleur qui faisait mon orgueil et ma joie, raide comme un morceau de bois, et quels yeux! je frémis en me les rapprochant. Noir, crispé, rabougri, muet, mon gentil Armand était une momie! Un médecin, deux médecins, amenés de Marseille par Louis, restaient là plantés sur leurs jambes comme des oiseaux de mauvais augure; ils me faisaient frissonner. L'un parlait de fièvre cérébrale, l'autre voyait des convulsions comme on en voit les enfants. Le médecin de notre canton me paraissait être le plus sage parce qu'il ne prescrivait rien. — C'est les dents, disait le second. — C'est une fièvre, disait le premier. Enfin on convint de mettre les sanguins au cou et la glace sur la tête. Je me sentais mourir. Etre là, voir un cadavre bleu ou noir, pas un cri, pas un mouvement, au lieu d'une créature si bruyante et si vive! Il y eut un moment où ma tête s'est égarée et où j'ai eu comme un rire nerveux en voyant ce joli cou qui j'avais tant bâisé, mordu par des sanguins, et cette charmante tête sous une calotte de glace. Ma chère, il a fallu lui couper cette jolie chevelure que nous admirions tant et que tu avais caressée, pour pouvoir mettre la glace. De dix en dix minutes, la convulsion revenait, et le pauvre petit se tordait, tantôt pâle, tantôt violet. En se rencontrant, ses membres si flexibles rendaient un son comme si c'eût été du bois. Cette créature insensée n'avait souri, n'avait parlé, n'appelait naguère encore maman! A ces idées, des masses de douleurs me traversaient l'âme, en l'agitant comme des ouragans agitent la mer, et je sentais tous les liens par lesquels un enfant tient à notre cœur ébranlés! Ma mère, qui peut-être m'aurait aidée, conseillée ou consolée, est à Paris. Les mères en savent plus sur les convulsions que les médecins, je crois! Après quatre jours et quatre nuits passés dans des alternances et des craintes qui m'ont presque tuée, les médecins furent tous d'accord d'appliquer une affreuse pommade pour faire des plâtres! Oh! des plâtres à mon Armand qui jouait cinq jours auparavant, qui souriait, qui s'esseyait à dire marraine! Je m'y suis refusée en voulant me confier à la nature. Louis me grondait, il croytait aux médecins. Un homme est toujours homme! Mais il y a dans ces terribles maladies des instans où elles prennent la forme de la mort; et pendant un de ces instans, ce remède que j'abominais, me parut le salut d'Armand. Ma Louise, la peau était si sèche, si dure, si aride, que l'onguent ne prit pas. Je me mis alors à fondre en larmes pendant si longtemps au dessus du lit, que le chevet en fut mouillé. Les médecins dirent, eux! Me voyant seule, j'ai débarrassé mon enfant de tous les topiques de la médecine, je l'ai pris, quasi folle, entre mes bras, je l'ai serré contre ma poitrine, j'ai appuyé mon front à son front en priant Dieu de lui donner ma vie, tout en essayant de la lui communiquer. Je l'ai tenu pendant quelques instans ainsi, voulant mourir avec lui, pour n'en être séparée ni dans la vie ni dans la mort. Ma chère, j'ai senti les

membres flétrir; la convulsion a cédé, mon enfant a remué, les sinistres et horribles couleurs ont disparu! J'ai crié comme quand il est tombé malade, les médecins ont monté, je leur ai fait voir Armand.

Il est sauvé! s'est écrit le plus âgé des médecins.

Oh! quelle parole! quelle musique, les cieux s'ouvriraient. En effet, deux heures après, Armand renaissait; mais j'étais anéantie, il a fallu, pour m'empêcher de faire quelque maladie, le baume de la joie. O mon Dieu, par quelles douleurs attachez-vous l'enfant à la mère? quels clous vous nous enfoncez au cœur, pour qu'il y tienne? n'étais-je donc pas assez mère encore? moi, que les bégayemens et les premiers pas de cet enfant ont fait pleurer de joie, moi qui l'étudie pendant des heures entières, pour bien accomplir mes devoirs et m'instruire au doux métier de mère! Etais-je besoin de causer ces terreurs, d'offrir ces épouvantables images à celle qui fait de son enfant une idole? Au moment où je l'écris, notre Armand joue, il rit. Je cherche alors les causes de cette horrible maladie des enfants, en songeant que je suis grosse. Est-ce la poussée des dents? Est-ce un travail particulier qui se fait dans le cerveau? Les enfants qui subissent des convulsions ont-ils une imperfection dans le système nerveux? Toutes ces idées m'inquiètent autant pour le présent que pour l'avenir. Notre médecin de campagne tient pour une excitation nerveuse, causée par les dents. Je donnerais toutes les miennes pour que celles de notre petit Armand fussent faites. Quand je vois une de ces perles blanches pointant au milieu de sa gencive enflammée, il me prend maintenant des sueurs froides. Le cher ange souffre avec un hérosme qui m'indique qu'il aura tout mon caractère, il me jette des regards à fendre le cœur. La médecine ne sait pas grand' chose sur les causes de cette espèce de tétonas qui finit aussi rapidement qu'il commence, qu'on ne peut ni prévenir ni guérir. Je te le répète, une seule chose est certaine, c'est que voit son enfant en convulsion, voilà l'enfer pour une mère. Avec quelle rage je l'embrasse. Oh! comme je le tiens longtemps sur mon bras en le promenant. Avoir eu cette douleur quand je dois accoucher de nouveau dans six semaines, c'était une horrible aggravation du martyre, j'avais peur pour l'autre! Adieu, ma chère et bien aimée Louise. Ne désire pas d'enfants, voilà mon dernier mot.

XII.

De la baronne de Macumer à la vicomtesse de l'Estorade.

Paris.

Pauvre ange, Macumer et moi nous t'avons pardonné tes mauvaises en apprenant combien tu as été tourmentée. J'ai frissonné, j'ai souffert en lisant les détails de cette double torture, et me voilà moins chagrine de ne pas être mère. Je m'empresse de t'annoncer la nomination de Louis qui peut porter la rosette d'officier. Tu désirais une petite fille, probablement tu en auras une, heureuse Renée! Le mariage de mon frère et de Mme de Mortauf, a été célébré à notre retour. Notre charmant roi qui,

vraiment, est d'une bonté admirable, a donné à mon frère la survie de la charge de premier gentilhomme de la chambre dont est revêtu son beau-père.

La charge doit aller avec les titres, a-t-il dit au duc de Lenoncourt-Givry.

Mon père avait cent fois raison. Sans ma fortune, rien de tout cela n'aurait eu lieu. Mon père et ma mère sont venus de Madrid pour ce mariage, et y retournent après la fête que je donne demain aux nouveaux mariés. Le carnaval sera très brillant. Le duc et la duchesse de Soria sont à Paris, leur présence m'inquiète un peu. Marie Hérédia est certes une des plus belles femmes de l'Europe. Je n'aime pas la manière dont Felipe la regarde. Aussi redouble-t-il de tendresse. « Elle ne t'aurait jamais aimé ainsi! » est une parole que je me garderais bien de dire, mais qui est étrite dans tous mes regards, dans tous mes mouvements. Dieu sait si je suis élégante et coquette. Hier, Mme de Mafrigneuse me disait : — Chère enfant, il faut vous rendre les armes. Enfin, j'amuse tant Felipe qu'il doit trouver sa belle-sœur horriblement bête. J'ai d'autant moins de regret de n'être pas enceinte, que la duchesse accouche sans doute à Paris. Elle va devenir laide. Si elle a un garçon, il se nommera Felipe en l'honneur du banni. Un malicieux hasard fera que je serai encore marraine. Adieu, chère. J'irai de bonne heure cette année à Chantepie, car notre voyage a coûté des sommes exorbitantes, je partirai vers la fin de mars, afin d'aller vivre avec économie en Nivernais. Paris m'ennuie d'ailleurs. Felipe souffre autant que moi après la belle solitude de notre parc, nos fraîches prairies et notre Loire pailletée par ses

sa longue carrière administrative et parlementaire, de montrer autant de zèle à remplir ses devoirs que de dévouement à nos institutions de Juillet. (Très bien ! très bien !) Aussi je ne crains pas d'être démenti en disant qu'il a laissé parmi nous la réputation d'un homme de bien, et qu'il a emporté dans la tombe l'estime et les regrets de tous ses collègues. (Très bien ! très bien !)

Le pays, messieurs, attend beaucoup de cette session, les questions de grands travaux d'utilité publique, industriel et commercial, les questions importantes de finances dont le principal objet doit être de rétablir l'équilibre entre les dépenses et les recettes, et d'opérer le plus promptement possible la libération des dettes, prendront presque tous les moments de votre session. Vous donnerez satisfaction à ces intérêts positifs, comme aux intérêts politiques qui pourraient vous être soumis pendant la session ; et vous empêchez, s'il en était besoin, toute déviation qui tendrait à fausser les véritables principes du gouvernement constitutionnel. (Très bien ! très bien !)

Cette tâche, la chambre saura la remplir avec le zèle et le dévouement dont elle mérite. J'ai vu bien souvent la chambre animée des mêmes sentiments ; j'espère que bientôt la verrai animée de la même opinion... (Mouvement divers.) Je souhaite d'autant plus vivement, que l'union des Français dépend beaucoup de l'union de leurs représentants et surtout du rapprochement de leurs opinions.

Avant de quitter ce fauteuil, je dois remercier la chambre du bienveillant appui qu'elle m'a accordé, ainsi qu'à mes collaborateurs, et nous la prions d'en agréer nos remerciements et notre reconnaissance.

Les opérations du bureau provisoire étant terminées, j'invite M. le président et MM. les secrétaires définitifs à venir prendre place au bureau.

M. Sauret se rend au fauteuil, donne l'accord à M. le doyen d'âge, qui quitte aussitôt le bureau de la présidence et se rend à sa place ordinaire.

MM. les secrétaires définitifs remplacent au bureau MM. les secrétaires provisoires.

M. SATZER, président définitif, au milieu du plus profond silence, donne lecture du discours suivant :

Messieurs,

En renouvelant le choix dont elle m'avait trois fois honoré, la chambre n'a voulu sans doute que manifester la persévérance de sa volonté ; je ne sens pas moins vivement ce que je dois à vos bienveillants souvenirs, et en prenant possession de ces fonctions si éminentes, j'apprécie comme je le dois la confiance spontanée qui les défère et la haute indépendance qui doit les exercer.

L'indépendance est la première condition de l'impartialité du président, si nécessaire à l'autorité de sa puissance et à l'ordre de la chambre : liberté de nos débats, respect à nos résolutions, union de la franchise parlementaire et de l'esprit de convenance et d'égards, si dignes d'une assemblée française ; protection constante à l'inviolabilité de la tribune, qui ne s'incline que devant l'inviolabilité même des institutions qui l'ont élevée : tel fut et tel sera toujours notre but et le nôtre.

Déjà, messieurs, la France vous doit de nombreux travaux ; vous avez voté des lois importantes, traversé des circonstances difficiles ; de grands sujets de délibération vous attendent encore, l'état extérieur et intérieur du pays, ses tendances, ses besoins ; allier la stabilité des principes et le mouvement des idées, le respect des droits et la satisfaction des intérêts ; donner une large extension aux vœux civilisateurs de notre époque ; telle est la noble mission qui vous est donnée.

Sachons l'accomplir, messieurs ; marchons au but sans nous décourager ; prouvons, qu'à l'activité brillante de son génie, la nation sait aussi joindre cette persévérance déclarée, première source de la prospérité des peuples, premier caractère de leur grandeur.

M. LE PRÉSIDENT : Le bureau définitif se trouvant installé, les fonctions du bureau provisoire cessent immédiatement ; je propose à la chambre de voter des remerciements à M. le doyen d'âge et à MM. les secrétaires provisoires....

Mention sera faite de ce vote au procès-verbal de la séance.

Maintenant, je dois donner connaissance à la chambre de plusieurs lettres qui m'ont été adressées :

Monsieur le président,

D'après les ordres du roi, j'ai l'honneur de vous prévenir que LL. MM. recevront le 1^{er} janvier, à midi, à l'occasion de la nouvelle année, la grande députation de la chambre des députés, ainsi que MM. les députés qui voudront s'y joindre.

Agreez, monsieur le président, l'assurance de ma haute considération.

Le ministre de l'intérieur,

Signé, DUCHATEL.

Monsieur le président,

Je m'empresse d'avoir l'honneur de vous faire connaître que je viens de donner des ordres pour que les légions de la garde nationale du département de la Seine mettent à la disposition de la chambre des députés un détachement chargé de faire près d'elle le service d'honneur pendant tout le cours de la session qui va s'ouvrir.

Agreez, etc.,

Maréchal comme GÉRARD.

Mention sera faite de ces lettres au procès-verbal.

La chambre vote ensuite des remerciements à M. le maréchal Gérard.

M. ROSSEY s'excuse, sur le mauvais état de sa santé, de ne pouvoir prendre part aux travaux de la session.

M. LE PRÉSIDENT tire au sort la grande députation qui doit aller féliciter le roi à l'occasion de la nouvelle année.

Cette grande députation se compose de MM. les membres dont les noms suivent :

MM. Lanjuinais, Raguet-l'Epine, Tourangin, Garnon, Rivet, Carnot, Delacroix, Badières, Bouet, Boudousqué, Jourvet, Jollivet, Gravier, marquis de Larochefoucauld, Armand de l'Aube, Illyrie de l'Argue, Debellemeyne, Berryer, Espérionnier, Nozerzau.

Cette grande députation se réunira demain, à onze heures, au Palais-Bourbon, pour de la se rendre au château des Tuilleries.

Ceux de MM. les députés qui voudront s'y joindre, pourront se trouver au lieu de la réunion, ou se rendre directement chez S. M.

L'ordre du jour appelle le scrutin pour la nomination d'un messager d'état.

On procède à cette opération, mais le nombre des votans n'étant pas suffisant, elle ne donne aucun résultat, et sera recommandée à l'ouverture de la première séance publique.

Il est quatre heures et demie, la séance est levée.

ORDRE DU JOUR DU LUNDI 3 JANVIER 1842.— A une heure, réunion dans les bureaux. — Nomination des commissions de l'adresse, des pétitions et de comptabilité.

Actes officiels.

INTÉRIEUR. — M. Bodin, maire de Pouillé, qui avait été suspendu de ses fonctions, par arrêté de M. Gauja, préfet de la Vendée, pour avoir affiché les publications du mariage de sa fille avec un prêtre, vient d'être définitivement révoqué par ordonnance royale en date du 18 décembre.

Nouvelles et faits divers.

PARIS. — Les deux individus arrêtés hier par ordre de M. le chancelier, sont les nommés Boulet, courtier vermicellier, rue Jarente, 8, et Rousselot, mécanicien, rue Ménilmontant. Un troisième mandat a été lancé contre un individu qui n'a pas été trouvé à son domicile.

La cour royale de Paris a statué avant-hier sur la désignation qu'elle était appelée à faire des journaux qui recevraient les annonces judiciaires. Elle exclut le *Droit* et la *Gazette des Tribunaux* qu'elle avait précédemment désignés, et elle a attribué le monopole des insertions judiciaires aux *Petites Affiches* et aux *Affiches parisiennes*.

Les dépôts faits à la caisse d'épargne de Paris pendant l'année 1841, excéder de plus de quatre millions de francs ceux de l'année 1840.

— *Age des souverains de l'Europe au 1^{er} janvier.* — Le roi de Suède, 78 ans ; le roi de 76 ans ; le roi de Hanovre, 70 ans ; le roi des Français, 68 ans ; le roi de Wurtemberg, 60 ans ; le roi de Bavière, 55 ans ; le roi de Danemark, 55 ans ; le roi de Sardaigne, 53 ans ; le roi des Belges, 55 ans ; le roi de Hollande, 49 ans ; l'empereur d'Autriche, 48 ans ; le roi de Prusse, 46 ans ; l'empereur de Russie, 45 ans ; le roi de Saxe, 44 ans ; le roi des Deux-Siciles, 32 ans ; le roi des Grecs, 26 ans ; la reine de Portugal, 23 ans ; la reine d'Angleterre, 22 ans ; l'empereur, 18 ans ; la reine d'Espagne, 11 ans.

Il est à remarquer que presque tous les trônes de l'Europe ont été renouvelés depuis 1830 ; sur 20, il y en a 15. Le roi de Suède, le doyen des monarques régnants, date de 1810 ; le roi de Bavière, de 1825 ; l'empereur de Russie, de 1826 ; la reine de Portugal, de 1826.

M. Delécluze vient de faire une découverte dans les manuscrits de Léonard de Vinci, qui rapporte la connaissance des machines à vapeur à la fin du quinzième siècle au moins. Il vient de publier dans le journal *L'Artiste* une notice sur Léonard, à laquelle est jointe la *fac simile* d'une page d'un des manuscrits de ce grand artiste. On y voit cinq croquis à la plume, représentant dans tous ses détails l'appareil d'un canon à vapeur ; et voici la traduction

de la note écrite par Léonard, pour expliquer ses dessins et l'usage de la machine qu'il désigne sous le nom d'architonnerre.

Invention d'Archimède. — L'architonnerre est une machine de cuivre fin qui lance des balles de fer avec un grand bruit et beaucoup de violence. On en fait usage de cette manière : Le tiers de cet instrument consiste en une grande quantité de feu de charbon. Quand l'eau est bien échauffée, il faut verser la vis sur le vase où est l'eau, et en serrant la vis en dessus, toute l'eau s'échappera dessous, descendra dans la portion échauffée de l'instrument, et aussitôt se convertira en une vapeur si abondante et si forte, qu'il paraîtra merveilleux de voir la fureur de cette fumée et d'entendre le bruit qu'elle produira. Cette machine chassait une balle du poids d'un talent.

Une jeune dame, locataire d'un appartement rue Sainte-Anne, 4^e, rentrait chez elle, ayant passé une partie de la soirée dehors, et revenait plus tôt qu'elle ne l'avait annoncé, lorsque, en pénétrant dans sa chambre à coucher, elle se trouva face à face avec un individu à visage sinistre, qui, après avoir ouvert les armes, et brisé les meubles, était occupé à rassembler en paquets tous les objets de quelque valeur qui lui étaient tombés sous la main. Saisie d'effroi à la vue de ce malfaiteur, et rendue inutile par un geste menaçant qu'il lui fit aussitôt qu'il l'apparut, la jeune dame immobile, tremblante et comme étouée au fauteuil sur lequel elle était tombée, tandis que le voleur, mettant à la hâte quelques bijoux dans ses poches, traversait le salon, la salle à manger, l'antichambre et gagnait l'escalier d'où il avait trois étages à descendre avant de parvenir à la rue.

En voyant s'éloigner l'individu dont la présence dans son appartement, alors qu'elle se trouvait seule et sans défense, lui avait rappelé la fin tragique de la malheureuse femme de chambre de la rue des Petites-Ecuries, assassinée par Jadin, la jeune dame, revenue de sa terreur, retrouva assez de force pour courir jusqu'au palier et appeler au secours les voisins et le concierge. Celui-ci, aux cris qu'il entendait, et surtout au bruit que faisait le fuyard en descendant à toutes jambes les degrés de l'escalier, ferma la porte cochère ; aussi le voleur se trouva-t-il pris comme dans un piège.

Conduit au commissariat de police du quartier du Palais-Royal, l'individu dans les poches duquel se trouvaient, au moment de son arrestation, deux montres en or, une broche garnie de pierres, des boucles d'oreilles, des bagues, d'autres bijoux, et les instruments bagage ordinaire des voleurs avec fausses clés et outils d'effraction, a déclaré d'abord se nommer Eugène Bénier ; puis, revenant plus tard sur cette première déclaration, a dit être véritablement Louis Delestre. Selon toute probabilité, ni l'un ni l'autre de ces deux noms n'appartient en réalité à ce malfaiteur, qui paraît même avoir un grave intérêt à donner le change sur son individualité, pour se soustraire aux conséquences d'antécédents judiciaires de nature à lui appliquer les peines de la récidive.

L'administration des contributions indirectes vient de publier, pour le mois de novembre, le relevé de la production en France du sucre de betterave. Elle a été, pendant ce mois, de 5 millions 170,000 kilog., quantité qui, réunie aux 3 millions 196,000 kilog., fabriqués pendant les mois de septembre et d'octobre, donne pour les trois premiers mois de la campagne 1841-42, 8 millions 366,000 kilog., c'est-à-dire près du tiers de ce qui a été produit pendant toute la dernière campagne. Dans le cours de ces trois derniers mois, 4 millions 410,000 kilogrammes sont entrés dans la consommation, et il reste actuellement en magasin, y compris le reliquat qui s'y trouvait au 31 octobre, 8 millions 543,000 kilogrammes.

Voici la production officielle de chacune des trois dernières campagnes du sucre indigène :

1838-39.	39,199,000 kilogr.
1839-40.	22,749,000
1840-41.	26,940,000
Trois mois de 1841-42.	8,368,000

Reunies, ces quantités font un total de 97 millions de kilogrammes ; or la consommation du sucre colonial, pendant le même laps de temps, ayant été de 240 millions de kilogrammes, il suit de là que le sucre de betterave est entré, depuis 1838, pour près d'un tiers dans l'ensemble de la consommation française. Si maintenant on divise cet ensemble par la population, on trouve que la consommation, par tête, en tenant compte des faibles quantités de sucre étranger qui restent dans le pays, comme de la production indigène qui échappe à l'action du fisc, est chez nous de 3,6 kilog. Ce n'est que le tiers à peu près de ce qui se consomme en Angleterre.

Le conseil général de la Banque, présidé par M. le comte d'Argout, gouverneur, vient de voter le rétablissement de la subvention de 1,200 francs allouée annuellement avant 1837 en faveur des salles d'asile pour secourir les enfants indigents reçus dans ces établissements utiles. Depuis quatre ans l'administration municipale de la ville de Paris supporte les dépenses de logements, de chauffage et d'appointements des surveillants ; mais il y a dans les salles d'asile des besoins auxquels elle ne peut se charger de subvenir ; et ces besoins sont ceux des enfants dont la misère réclame des secours en nourriture et en vêtements. Le nombre en est grand ; leurs souffrances sont grandes aussi, surtout dans la saison rigoureuse.

Les dames de la commission supérieure et les dames inspectrices de salles d'asile, invoquent donc tous les arguments compatissans en faveur des pauvres petits étrangers s'étendant leur sollicitude, et elles démontrent ardemment que l'exemple généreux donné par la Banque de France soit suivi par d'autres établissements publics et particuliers. On ne conteste plus les bienfaits qui résultent de l'institution des salles d'asile ; mais pour qu'ils portent dans les classes pauvres de la société tous les fruits qu'ils peuvent produire, il faut qu'il s'établisse entre les pères et les mères de famille qui confient leurs enfants aux salles d'asile, et les personnes qui sont appelées à les protéger, des liens de reconnaissance et d'affection. Les secours doivent être adressés à MM. Mallet, rue de la Chausse-d'Antin, 13.

L'exécution du *Stabat Mater*, de Rossini, au Théâtre-italien, reste fixée à vendredi prochain, 7 janvier, deux heures précises. MM. les abonnés qui désirent conserver leurs loges ou stalles, pour cette solennité, sont priés de le faire savoir à l'administration avant le 1^{er} janvier 1842. Le prix des places ne subit aucune augmentation.

Colonies françaises. — ALGERIE. — Alger, 23 décembre. — On assure que le lieutenant-général de Rumigny arrivé ici le 14, et qui est descendu à l'hôtel de la Tour-du-Pin ne tardera pas à repartir. Les mouvements qui s'opèrent dans la province d'Oran réclament impérieusement la présence du gouverneur-général titulaire. Les défections se renouvellent chaque jour dans les pays d'Oran, de Mostaganem et de Tlemcen, que M. le maréchal Vallée avait trop négligé. Il a sailli au général Bugeaud de s'occuper activement des affaires de cette contrée pour renverser Abd-el-Kader. Toutes les tribus sont en pleine déféction, et elles ne se battent plus qu'entre elles dans l'indécision du choix d'un chef de révolte. Le général Bugeaud a compris que sa présence et celle de ses forces les plus imposantes étaient nécessaires dans un pays où nous avons plus qu'un rôle de conciliateur à jouer, et il vient de donner les ordres nécessaires pour que les troupes fussent immédiatement transportées à Oran par les navires de l'état en station à Alger.

Le 17, le gouverneur-général a passé la revue de tous les libérables de la garnison d'Alger et des camps environnans, dans le but de les retenir pour former la population des villages qui sont en construction. Sur 800 hommes, 63 seulement ont demandé à rester, mais presque tous étaient ébranlés et incertains, beaucoup ont dit qu'ils voulaient consulter leurs parents et que, probablement, ils reviendraient. Il a paru évident que la plupart seraient restés s'ils avaient sous les yeux un premier exemple d'un village peuplé de leurs anciens camarades et prospère. Cet exemple sera fourni aux libérables de l'année prochaine par les 63 auxquels se joindront un plus grand nombre parmi les libérables qui n'étaient pas à la revue, et c'est la plus forte partie.

Le lendemain, le gouverneur accompagné du directeur de l'intérieur, de MM. les généraux de Rumigny, Baragay d'Hilliers, de Bar, et d'un nombreux état-major s'est rendu à la colonie de l'Arrach pour y ouvrir le labourage. Grand nombre de dames et d'habitants notables se sont joints au cortège.

Le caïd el-Alby, qui est resté fidèle à la France au milieu de la désertion des tribus en 1839, est venu au-devant du gouverneur avec les cavaliers, exécutant cette élégante *fantasia* dans laquelle les Arabes déplacent avec orgueil et honneur leur habileté à manier les chevaux.

Soixante charrois étaient réunis en ayant de la Maison-Carrée, le gouverneur-général a mis pied à terre et a tracé un sillon de maniere à prouver aux Arabes que ce n'était pas son coup d'essai. Après une courte séance de labourage on s'est rendu à la Maison-Carrée pour visiter les prisonniers de guerre. Mme Bugeaud a distribué aux femmes et aux enfants quelques vêtements et des comestibles. Le directeur de l'intérieur a exercé la même charité envers les hommes. Tous ont paru touchés de cette humanité à laquelle ils sont si peu accoutumés de la part de leurs propres chefs.

Un événement malheureux s'est passé dans la plaine : il paraît que plus de trente ouvriers, occupés aux travaux du fossé de culture, ont été enlevés par les Arabes. Des troupes sont parties immédiatement pour aller à la recherche de nos malheureux compatriotes. Le 20, l'ordre a

Le Dictionnaire de Conversation à l'usage des dames et des jeunes personnes vient d'être terminé. Il y a peu d'exemples d'une publication si rapide et si soignée sous tous les rapports. Quelques articles de cet ouvrage classique, pris au hasard, peuvent donner tout de suite une idée de son mérite, de sa variété. On peut citer, par exemple, les mots : *Education, Virtu, Dieu, Charlotte Corday, France, Paris, Ame, Electricité, Zoologie, Vincent de Paul*, etc. Ce qui est remarquable, dans ce dictionnaire, c'est l'animé, si intéressant, c'est que dans chaque explication on est resté dans le cadre indiqué par le plan; c'est que chaque spécialité est représentée par ses traits essentiels. (Voir aux Annonces.)

Parti les nouveaux livres d'étranges, se distinguent les CHANTS DU PSALMISTE, poésies religieuses, lyriques et nationales de M. S. Rhéa, publiées en deux volumes in-12 avec charmant cartonnage de fantaisie, chez l'éditeur Coquebert; on les trouve aussi dans les deux maisons Suisse et Giroux, et chez Charpentier au Palais-Royal.

Commerce et Industrie.

Il est impossible de rien trouver de plus merveilleux que l'assortiment de châles des magasins de *Rey*, à la Renaissance (rue Neuve-Vivienne, 34). Les châles longs et carrés y sont du meilleur goût. Le coloris et le tissu semblent se disputer la perfection. C'est un devoir sacré que de renoncer aux châles étrangers, lorsque notre pays a d'aussi belles productions. Nous sommes

mes persuadés que nos dames françaises nous comprendront.

Nous avons vu au Grand-Colbert, beau magasin de nouveautés qui vient d'ouvrir, rue Vivienne, 2, avec un choix considérable d'articles d'un goût exquis, une Pelisse en velours de soie cuite, doublée en satin et ornée de riches dentelles, au modique prix de 105 fr.; partout ailleurs cela se vend 200 fr. Nous engageons beaucoup nos lecteurs à visiter les magasins à l'occasion du nouvel an.

AVIS DIVERS.

M. A. Delavigne ouvrira le 10 janvier des Conférences à l'usage des candidats qui désiraient se présenter à l'examen du baccalauréat dans la session d'avril. — S'adresser rue des Fossés-Saint-Victor, 25.

OUVRAGE TERMINE.—ETRENNES 1842.—PRIX : 35 FRANCS.

Paris, rue de la Harpe, 81, chez Langlois et Leclercq. Éditeurs de l'Europe pendant le Consulat et l'Empire, par M. Capefigue.

DICTIONNAIRE DE CONVERSATION

A L'USAGE DES DAMES ET DES JEUNES PERSONNES,
OU COMPLÉMENT

Publié sous la Direction de M. W. DUCKETT, Rédacteur en chef du DICTIONNAIRE DE LA CONVERSATION ET DE LA LECTURE, avec le concours des PRINCIPAUX COLLABORATEURS à ce grand Ouvrage.

Ce Dictionnaire, illustré de 1,500 charmantes Figures et orné de 25 Cartes géographiques colorées, forme

10 volumes, petit in-8° anglais, d'environ 450 pages. — Prix : 3 francs 50 centimes le volume. — 35 francs l'ouvrage complet.

En vente chez l'Éditeur, rue Laffitte, n. 40.

CODE - MANUEL DE LA CONTRAINTE PAR CORPS
ET DE L'EMPRISONNEMENT POUR DETTES,
En matière civile, industrielle, commerciale, criminelle,
mis en rapport avec la DOCTRINE ET LA JURISPRUDENCE.

Par M. EMILE CADRES, avocat à la Cour royale de Paris.

CONTENANT :

- Une codification de toutes les dispositions de lois sur la matière ;
- Un résumé complet, sous chaque article, de la jurisprudence et de l'opinion des auteurs ;
- Des discussions sur les questions de droit les plus importantes et qui se présentent le plus fréquemment ;
- Le texte de la loi du 17 avril 1852 ;

Une table analytique qui forme un véritable dictionnaire sur cette partie du droit.

Cet ouvrage est indispensable à tous les négociants et à toutes les personnes qui s'occupent d'affaires ; il forme le complément nécessaire de toute bibliothèque de droit commercial. La simplicité avec laquelle l'auteur a traité son sujet et l'ordre qu'il a su mettre dans la distribution des matières, font de cet ouvrage un manuel à la portée de tout le monde.

Un volume petit in-octavo, Prix : 5 fr. 50 cent.

VENTES IMMOBILIÈRES.

BIENS SITUÉS À PARIS.

Etude de M. DEBETHEZER, avoué, place du Châtelet, 2. Vente sur publications volontaires et sur baisse de prix à prix en l'audience des crées du tribunal civil de la Seine, local et issue de l'audience de la première chambre, une heure de relevée.

d'une Maison

sise à Paris, rue Piepus, 16, à l'angle de la rue des Buttes, faubourg Saint-Antoine, sur la mise à prix de 25,000 fr.

L'adjudication définitive aura lieu le mercredi, 5 janvier 1852.

S'adresser pour les renseignements :

A M. DEBETHEZER, avoué, à Paris, place du Châtelet, 2.

Et à M. Vigier, avoué présent à la vente, quai Voltaire, 16. (41) 1.

Etude de M. MARCHAND, avoué, rue Tiquetonne, 16, à Paris.

Vente sur publications judiciaires, en l'audience des crées du tribunal civil de la Seine, au Palais-de-Justice, à Paris.

Adjudication préparatoire, le 12 janvier 1852.

Adjudication définitive, le 2 février 1852.

D'UNE GRANDE PROPRIÉTÉ

consistant en biens, maison, cours, jardins et dépendances, sises à Paris, à l'angle des avenues de Suffren et de la Motte-Piquet, donnant également sur la rue de la Ferme.

La contenance de cette propriété est d'environ un hectare; elle peut convenir à divers établissements industriels.

Mise à prix : 60,000 fr.

Produit, environ 6,000 fr.

S'adresser pour les renseignements :

1^o A M. MARCHAND, avoué pour la vente, rue Tiquetonne, 16.

2^o A M. Thomas, avoué présent à la vente, place Vendôme, 16, à Paris. 15 0

Etude de M. DUBREUIL, avoué à Paris, rue Pavée-Saint-Sauveur, 3.

Adjudication sur hésitation, aux crées du tribunal civil de la Seine, le 19 janvier 1852, en deux lots, avec réunion, de

UNE MAISON

sise à Paris, rue Feydeau, 12. Revenu net, 2,800 fr.

Mise à prix, 35,000 fr.

2^o UNE MAISON

tenant à la précédente, sise à Paris, rue Neuve-Montmorency, 2, en face du passage des Panoramas, et faisant enclauze avec la rue Feydeau.

Revenu net, 2,000 fr.

Mise à prix, 30,000 fr.

S'adresser : to M. DUBREUIL, avoué, demeurant à Paris, rue Pavée-Saint-Sauveur, 3, dépositaire des titres et renseignements :

2^o M. René Guérin, avoué, rue de l'Arbre-Sec, 18.

3^o M. Désanneaux, notaire à Paris, rue des Ménars, 8.

4^o M. Leroux, notaire à Paris, rue de Grenelle-Saint-Honoré, 14. (19) 1

L'Administration Centrale de la Publicité, SOCIÉTÉ TROUVÉ, SAINT-VINCENT ET C^{IE},
dont les bureaux sont établis à Paris, RUE LAFFITTE, 40, a l'honneur de faire savoir que, dans le but, inhérent de son institution, de donner aux publications de tous genres qui lui sont confiées, le plus d'étendue et de retentissement possible, elle vient d'agrandir encore le cercle de ses opérations en ajoutant LE NATIONAL aux journaux dont elle a pris successivement à ferme les annonces. Les titres seuls de ces journaux, qui sont maintenant au nombre de douze (1), et qui, par la diversité de leur opinion et par leur spécialité, parlent à une quantité illimitée de lecteurs, prouvent combien l'emploi combiné des immenses moyens de publicité que présentent leur réunion pour servir utilement les intérêts des arts, de l'industrie et du commerce.

N. B. A dater du 1^{er} janvier 1852, les ANNONCES sont reçues à l'Administration Centrale de la Publicité, rue Laffitte, 40.

(1) LA PRESSE, le SIÈCLE, la GAZETTE DES TRIBUNAUX, la FRANCE, l'ÉCHO FRANÇAIS, le NATIONAL, le CHARIVARI, le MONITEUR PARISIEN, la GAZETTE DE PARIS, l'ENTR'ACTE, le JOURNAL DES CONNAISSANCES USUELLES ET PRATIQUES, le MONITEUR DE L'ARMÉE.

SUPPLÉMENT.



MINES DE LA GRAND' COMBE ET CHEMINS DE FER DU GARD.

MM. les porteurs d'actions de la société des Mines de la Grand' Combe et Chemins de fer du Gard sont prévenus que le dividende d'intérêts du semestre n. 4, se passe à bureaux ouverts, chez MM. de Rothschild frères, banquiers à Paris, rue Laffitte, 15.

RHUMES, IRRITATIONS, INFLAMMATIONS DE POITRINE
SIROP ANTIPHLOGISTIQUE DE BRIANT

Breveté du Roi. — Paris, rue Saint-Denis, 154. Ce sirop, dont la supériorité est reconnue sur tous les autres poitrines, guérit en peu de temps les MALADIES INFLAMMATOIRES de POITRINE, l'ESTOMAC et les ENTRÉES. — Dépôts dans toutes les villes de France et de l'étranger.

A VENDRE

ou A LOUER, à longs termes, soit en totalité, soit par lots, UN GRAND TERRAIN, de la contenance de 18,812 mètres situés à Paris dans le faubourg Saint-Martin, et ayant une FACE PRINCIPALE SUR LE QUAI DU CANAL, une autre sur la rue Grange-aux-Belles, près la barrière du Combat, et une troisième sur la rue de la Butte-Chaumont.

La vente ou la location, par lots sera divisée ainsi qu'il suit :

1^{er} lot, contenant 4,710 mètres, fagade rue Grange-aux-Belles.
2^o lot, id. 4,640 id. id. rue de la Butte-Chaumont.
3^o lot, id. 3,352 id. id. sur le quai du canal Saint-Martin.
4^o lot, id. 3,150 id. id. idem.
5^o lot, id. 2,960 id. id. idem.

Total égal. 18,812 mètres.

S'adresser pour les renseignements : 1^o à l'ADMINISTRATION DES MESSAGERIES ROYALES rue Notre-Dame-des-Victoires ; 2^o à M. JULIEN YVER, notaire, rue Saint-Honoré, 422. (270)

Maladies Secrètes

TRAITEMENT

du Docteur CH. ALBERT,

Médecin de la Faculté de Paris, maître en pharmacie, ex-pharmacien des hôpitaux de la ville de Paris, Professeur de médecine et de botanique, breveté du Gouvernement Français, bâti de malades et récompensé nationale, etc., etc.

Les guérisons nombreuses et authentiques obtenues à l'aide de ce traitement sur une foule de malades abandonnés comme incurables, sont pour nous le dire sans exagération, infaillible contre toutes les maladies secrètes, quelque anciennes ou récentes qu'elles soient.

Avant cette découverte, on avait délivré un remède qui agitait également sur toutes les constitutions, qui fit des preuves non équivoques de sa supériorité incontestable sur tous les moyens employés jusqu'à ce jour.

Ce traitement est peu dispendieux, facile à suivre en secret ou en voyage, et sans aucun dérangement ; il s'emploie avec un égal succès dans toutes les saisons et dans tous les climats.

Consultation gratuite tous les jours depuis 8 h. du matin jusqu'à 8 h. du soir.

Rue Montorgueil, n. 21, Maison du Gouffre, en Première

TRAITEMENT PAR CORRESPONDANCE (APPRENCHER).

VENTES

PAR AUTORITÉ DE JUSTICE.

Rue du Bac, 84, le lundi 3 janvier 1852, à midi.

Consistant en comptoirs, harnais, selles, fousets, cravaches, étriers, mobilier, etc. — An comptant. 29

TOILE VÉSICANTE

ADHÉRENTE DE LEPERDRIEL.

pour établir promptement et sans souffrance, les VÉSICATOIRES, faubourg Montmartre, 76. Refusez les contrefaçons. 16

IL A ÉTÉ ÉTABLI

UN DÉPÔT SPÉCIAL

DU GRAND

VIN

de Bordeaux

LA ROSE

Chez M. RIVET,

déjà connu pour la vente des vins de

Champagne

MOET,

Boul. Poissonnière,

1^o 8 à Paris.

Vin de Bordeaux

du Clos de la Rose

en 16 doc.

295. AUX PYRAMIDES, RUE ST-HONORÉ, 295.

ENTREPÔT GÉNÉRAL

des Eaux Minérales Naturelles

ET DES PASTILLES D'HAUTERIVE-VICHY.

MAISON D'ACCOUCHEMENT

De Madame MESSAGER, SAGE-FEMME,

PLACE DE L'ORATOIRE, 1, AU COIN DE LA RUE DU COQ, EN FACE DU LOUVRE.

Traitement des FLUEURS BLANCHES et des SUITES DE COUCHES, CONSULTATIONS tous les jours. — PENSION pour toutes les époques de la grossesse. — 40 fr. pour l'accouchement et les neuf jours.

Tableau comparatif de la superficie, de la population absolue et relative de tous les états du monde avec les pavillons et cocardes, dressé d'après les documents les plus récents, par M. L. Desjardins, membre de la Société de Géographie et d'autres sociétés savantes. On peut rien voir de plus ingénieux, de plus gracieux et surtout de plus riche en matière que ce tableau.

Tous les états qui ont une marine ou des bateaux à vapeur sont rangés en demi-cercle, suivant le nombre de leurs pavillons. Les trois grandes puissances maritimes, l'Angleterre, la France et la Russie, ont deux rangées qui se terminent comme celles des autres états, par les flammes et cocardes. Au-dessous des noms, une bande de couleurs donne la superficie en myriamètres carrés, une autre la population absolue, et une troisième la population de chaque état, par myriamètre. Le bas du tableau contient la superficie et la population des autres états qui n'ont ni marine, ni bateau à vapeur